

## Réunion du conseil municipal de Pradelles du vendredi 9 avril à 18h

L'an deux mil vingt et un le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Compte tenu de la période de crise sanitaire et suivant les directives préfectorales actuelles, le public n'était pas autorisé à assister à ce conseil. Tous les gestes barrières ont été appliqués (port du masque et distanciation)

Début de la séance à 18h04  
Secrétaire de séance Mme Annie Wicke.

Présents : ANGLADE Patrick, ASSENS Jean-François, FERET Stéphanie, FORESTIER Guillaume, LACAZE Olivier, LYOTARD Elisabeth, MACHELART Aglaé, REPETTI Christine, RIEU Bernard, ROBERT Aurélie, ROLLAND Raphaël, WICKE Annie

Étaient invités : M.S. Barel et Mme L.Hrbcek Secrétaires

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la démission pour raisons personnelles de Mme Vey Liliane en date du 7 avril et de Mme Paris Chantal. en date du 9 avril.

Et rappelle à tous les règles à tenir lors des conseils municipaux

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :  
- Sollicitation de la SAFER et candidature des biens ruraux besoin d'acter le prix de l'acquisition et ses charges.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cet ajout à l'unanimité des présents.

- Faire faire étudier la consommation électrique par le SDE afin de faire baisser la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cet ajout à l'unanimité des présents. .

Arrivés en court de séance, 2 membres du conseil n'ont pas participé à ces votes.

Ordre du jour :

Objet : Affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,  
Après avoir entendu le Comte Administratif de la Commune de l'exercice 2020

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	93893,35
Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)	93893,35
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	
Total affecté au compte 1068	93893,35
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	

Ont pris part au vote : 11 membres  
POUR : 11

Objet : Vote du budget Principal M14 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Principal M14 de l'exercice 2021, qui s'établit ainsi .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		58 486.48	67 658.89		67 658.89	58 486.48
Opérations de l'exercice	874 321.48	815 835.00	343 697.79	411 356.68	1 218 019.27	1 227 191.68
TOTAUX	874 321.48	874 321.48	411 356.68	411 356.68	1 285 678.16	1 285 678.16

Vote et arrête le Budget Principal M14 2021 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 13.  
POUR : 13

Objet : Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus que deux taxes à définir : la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti

- la C.F.E ; est reversée par la Communauté des Communes depuis 2002
- la Taxe d'Habitation qui est amenée à disparaître sera compensée par la part du département de la taxe foncière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux qui ont été adoptés par la commune en 2020 et qui pourraient être reconduits pour 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le maintien ou non de ces taux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré,

DECIDE fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2021

Foncier bâti : taux 37,27

Ont pris part au vote : 13 membres

POUR : 7

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 4

Foncier non bâti : 54,12

Ont pris part au vote : 13 membres

POUR : 5

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 4

Objet : Subventions 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le vote des subventions communales pour l'année 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une enveloppe globale de 10000€ pour les subventions. Le montant pour chaque association sera étudié par la commission Tourisme/culture suivant des critères précis et commun à tous.

Ont pris part au vote : 13 membres

POUR : 13

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Eau et Assainissement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,

Après avoir entendu le Comte Administratif du budget Eau de l'exercice 2020

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2020,

Présente .

Un excédent de fonctionnement de clôture	15 554,92	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	15 554,92
Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement com e 1068	
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves com te 1068	
Total affecté au compte 1068	
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	15 554.92

Vote et arrête le Budget Eau et Assainissement 2021 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 13

POUR : 13

Objet : Vote budget Eau et Assainissement 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain Robert, Maire , délibérant sur le Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 554.92		135 322.94		150 877.86
Opérations de l'exercice	104 044.92	88 490.00	169 470.28	34 147.34	273 515.20	122 637.34
TOTAUX	104 044.92	104 044.92	169 470.28	169 470.28	273 515.20	273 515.20

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Chaufferie de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,  
Après avoir entendu le Comte Administratif du budget Chaufferie de l'exercice 2020,  
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le COMPTE ADMINSTRATIF 2020,

Présente .

Un excédent de fonctionnement de clôture	59 075,59	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit .

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	59 075,59
Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)	14 190.99
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	24 268,73
Total affecté au compte 1068	38 459.72
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	20 615.87

Ont pris part au vote : 13  
POUR : 13

Objet : Vote budget Chaufferie 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain Robert, Maire , délibérant sur le Budget Chaufferie de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense s ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		20 615.87	14 190.99			6 424.88
Opérations de l'exercice	189 939.81	169 323.94	60 479.20	74 670.19	250 419.01	243 994.13
TOTAUX	189 939.81	189 939.81	74 670.19	74 670.19	250 419,01	250 419,01

Vote et arrête le Budget Chaufferie 2021 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 13  
POUR : 13

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Village Vacances de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,  
Après avoir entendu le Comte Administratif du budget Village Vacances de l'exercice 2020,

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2020,

Présente .

Un excédent de fonctionnement de clôture	67 784.00	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit .

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	67 784.00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)	44 49356
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	21 620.06
Total affecté au compte 1068	66 113.62
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	1 670.38

Ont pris part au vote : 13

POUR : 13

Objet : Vote budget Village Vacances 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain Robert, Maire , délibérant sur le Budget Village Vacances de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 670.38	44 493.56		44 493.56	1 670.38
Opérations de l'exercice	68 170.38	66 500.00	21 620.06	66 113.62	89 790.44	132 613.62
TOTAUX	68 170.38	68 170.38	66 113.62	66 113.62	134 284.00	134 284.00

Vote et arrête le Budget Village Vacances 2021 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 13.

POUR : 13

Objet : Validation pour le lancement de l'étude « SPR » (site patrimonial remarquable) portée par l'ABF

L'ABF a sensibilisé, la commune afin d'asseoir sa volonté de maintenir le label PBVF, sur l'adhésion à un Site Patrimonial Remarquable (centre bourg historique).

Le cahier des charges sera élaboré par l'ABF pour lancer une étude évaluée à environ 70000€ avec une subvention minimale de 50%.

C'est la commune qui serait maître d'ouvrage.

Le SPR génère beaucoup de contraintes, mais l'ABF y est très favorable et engage sa responsabilité. Il s'agit de redonner une véritable qualité au village, le classement étant très sélectif.

Le SPR englobe le bâti du périmètre établi mais aussi le visuel.

Ont pris part au vote : 13.  
POUR : 13

Objet : Demande de fonds de concours pour le local SDF

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune met à disposition un local destiné aux personnes de passage situé à proximité de l'école publique communale.

Pour des raisons de sécurité, il y a lieu de déplacer ce lieu d'accueil des SDF pour un réaménagement d'un espace adapté aux accès par la voie publique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de participer au financement de ces travaux d'intérêt communautaire.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Ont pris part au vote : 13.  
POUR : 13

Objet : Réglementation versement des heures supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil, que dans le cadre de leur activité, les agents peuvent être amenés à effectuer un important surcroît de travail au sein de la commune ( déneigement en période hivernale, interventions dans les bâtiments communaux lors de la période estivale). Il convient en conséquence, de délibérer pour que les agents puissent bénéficier d'un nombre d'heures supplémentaires supérieur au-delà du seuil prévu par la réglementation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2002-60 du janvier 2002 modifié relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires et notamment l'article 6,

Vu l'avis du CTP  
Considérant les diverses interventions effectuées,  
Délibère et adopte les points suivants :

Article 1 : Au vu des différentes interventions réalisées les agents sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires au delà de la limite de 25 heures mensuelles fixées par le décret du 14 janvier 2002.

Article 2 : les heures supplémentaires exceptionnelles mentionnées à l'article 1 seront rémunérées selon les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002.

Article 3 : les heures supplémentaires exceptionnelles mentionnées à l'article 1 seront accordées par le Maire . Le Comité Technique Paritaire sera informé dans les meilleurs délais du nombre d'heures supplémentaires exceptionnelles accordé aux agents.

Ont pris part au vote : 13.  
POUR : 13

Objet : Détermination prix de vente au m2 du lotissement Brière

La commune de Pradelles est propriétaire d'un terrain situé à l'entrée du village dénommé terrain Vincent.

Un document d'arpentage a été réalisé pour la matérialisation de 2 lots d'une surface de 1178 m2 et de 1190 m2 viabilisés qui seront proposés à la vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à procéder à la vente des lots N<sup>o</sup> 1 et N 2 au prix validé à 25€ le m2 au fur et à mesure des demandes d'acquisition produites en Mairie.

Ont pris part au vote : 13.  
POUR : 13

Objet : Convention pour transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire informe les conseillers, que suite à la délibération prise en décembre 2014, la commune vient d'acheter le certificat nécessaire pour accéder au service.

Objet : SAFER

Suite à la sollicitation de la commune en vue d'acheter les biens ruraux, Monsieur le Maire demande au conseil d'acter le prix de l'acquisition et des charges attenantes de plusieurs



parcelles cadastrales

Le montant serait pour l'achat de 29340€, les frais de la SAFER de 3520€, auxquels il faut ajouter les frais notariés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité. Votants 13 – pour 13

Objet : Groupement d'achat de l'électricité

Monsieur le Maire, propose la possibilité de faire appel à un bureau d'étude consultant ou au SDE afin de faire diminuer la facture d'électricité de la commune qui atteint un montant d'environ 62000€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide

D'étudier en commission les possibilités de faire diminuer la consommation actuelle.

Et vote la possibilité de signer une convention avec le SDE afin d'améliorer l'acheminement et les prix de la fourniture grâce à un groupement d'achat.

Ont pris part au vote : 13.

Pour : 9

abstention : 4

Objet : Informations et questions diverses

- Dépistage COVID : l'ARS à redemandé une mise en place d'un dépistage anti Covid ce samedi 10 avril de 13h à 17h. Il sera effectué par les infirmiers du village, Elisabeth, Christine, Stéphanie, Annie se portent volontaires pour accueillir.
- Installation sur la commune : Ouverture prochaine d'un garage dans les anciens locaux Jouve. /Mr Yvan Puech
- : installation d'une négociatrice immobilière Mme Anita
  
- Place de halle, une rencontre a eu lieu avec le maître d'œuvre ce 8 avril 2021 avec une prévision budgétaire, le dossier devrait être finalisé pour la fin du mois d'avril pour être présenté à la région à l'ABF et au PVBF
- Un courrier sera envoyé à la Région afin de faire basculer la subvention de 200000€ initialement prévue pour la rue du jeu de Paume au profit de l'aménagement de la place de la Halle.
- Une réunion va être mise en place pour la rédaction du prochain bulletin « 3 ailes »
- Emmaüs : ouverture repoussée en raison des normes sanitaires, la commune va étudier et valider une convention pour l'occupation du local.

La Séance est levée à 22h45